# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

## RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 77

présenté par M. Pupponi

#### **ARTICLE 8**

I. – À l'alinéa 17, substituer à la référence :

« 5° »

la référence :

« 4° *bis* ».

- II. En conséquence, procéder à la même substitution au début de l'alinéa 18.
- III. En conséquence, supprimer l'alinéa 19.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.